



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt, le douze du mois de mars, le conseil municipal de la commune de Hochfelden, légalement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges Pfister, maire.

Présents :

Georges Pfister, Jean Hentz, Michèle Garcia, François Oberlé, Philippe Dettling, Laurence Vollmar, Pascal Rollet, Christophe Lutz, Cécile Braun, Carine Durr, Réjeane Gantzer, Anne Gillig, Ernest Gross, Muriel Hadi, Christian Heintz, Jean Heintz, Aurore Karcher, Jean-Luc Kauffmann, Catherine Kieffer, Valérie Schmitt, Philippe Ulrich, Emmanuel Willer, Sylvie Wilt,

Absents excusés :

Jean-Paul Schneider qui donne pouvoir à François Oberlé - Adrien Drulang - Dany Lehr qui donne pouvoir à Jean-Luc Kauffmann - Marc Stoll, qui donne pouvoir à Anne Gillig - Yves Wendling qui donne pouvoir à Jean Hentz

Absent non excusé :

Emmanuel Recht

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances des 19/11/2019 ; 12/12/2019 et 06/02/2020
- 3 Approbation du compte de gestion 2019
- 4 Approbation du compte administratif 2019
- 5 Affectation du résultat 2019
- 6 Vente de bois de chauffage
- 7 Débat d'orientation budgétaire
- 8 Divers et informations

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le maire propose la candidature de Monsieur François OBERLE, adjoint au maire.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, désigne Monsieur François OBERLE, adjoint au maire, comme secrétaire de séance.

Adoption des procès-verbaux des séances des 19/11/2019 ; 12/12/2019 et 06/02/2020

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, adopte les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 19 novembre 2019, 12 décembre 2019 et 06 février 2020.

DCM_2020_003

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires
Approbation du compte de gestion 2019

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes ayant donné lieu à des mouvements au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- ✓ justifier l'exécution du budget
- ✓ présenter l'évolution de la situation patrimoniale de la commune

Il doit être produit avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion présenté par le receveur de Truchtersheim retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2019. Il présente des résultats de clôture en tous points identiques à ceux du compte administratif soit un excédent de fonctionnement d'un montant de **970.856,14 €**, un excédent d'investissement global de **385.136,22 €**. L'excédent global de l'exercice s'établit à **1.355.992,36 €**.

Décision

Le conseil municipal

Vu le compte de gestion présenté par Madame Simone FISCHER receveur à Truchtersheim,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

sur proposition du rapporteur :

Par 27 voix pour, admet les recettes et les dépenses de la gestion 2019

déclare que le compte de gestion concernant le budget principal dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DCM_2020_004

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires
Approbation du compte administratif 2019

1 - Le compte administratif, document d'exécution.

Le Budget Primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait à travers du compte administratif. Le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné. Le compte administratif permet de juger de la plus ou moins bonne gestion de la commune car par comparaison avec le Budget primitif il met en évidence la plus ou moins bonne qualité de ceux-ci, notamment si les dépenses ont été sous-estimées ou si les recettes ont été artificiellement gonflées.

Pourquoi deux sections :

Schématiquement la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année. L'excédent de recettes dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité

2 - Présentation du compte administratif 2019

Sommaire	Page	Tableau
Les Finances locales-Note de conjoncture	1	
Hochfelden - Evolution et structure de la population	2	1 et 2
Methodologie	3	
Attribution de compensation AC	3 A	3
Vue d'ensemble	4	4
Dépenses réelles de Fonctionnement		
Vue d'ensemble	5	5
011 Charges à caractère général	6	6
012 Charges de personnel et frais assimilés	7	7
012 Frais de personnel par service	8	8
65 Charges de gestion courante	9	9

67/77 Charges et produits exceptionnels	10	10
Recettes réelles de Fonctionnement		
Vue d'ensemble	11	11
Variation produits de services	12	12
Fiscalité		
Situation comptable	13	13
Ressources fiscales par taxes	14	14
Evolution Bases et taux impôts sur les ménages	15	15
Dotations de l'Etat	16	16
Investissement		
Situation comptable	17	17
Investissements directs 2008 à 2019	18	18
Analyse Financière		
Tableau de Financement simplifié	19	19
SIG - Evolution des Soldes Intermédiaires de gestion	20	20
Evolution des Epargnes - Méthodologie	21	21
C.A.F. Evolution des épargnes de gestion	22	22
Dettes au 31 12 2019	23	23
Capacité désendettement	24	24
Vote du compte Administratif		
Exécution Budgétaire sans retraitement	25	25
Comptes Administratifs 2019 par articles	26	26
Affectation du résultat	27	27
Annexes		
Reste à réaliser - Détails	28	Annexe 1
Investissements 2019 - Détails	29	Annexe 2
Fiscalité directe Etat 1259 COM	30	Annexe 3
Evolution compte 73	31	Annexe 4
6574 Subventions associatives	32	Annexe 5
6232 Missions et réceptions	33	Annexe 6

Tableau 25 Vote du Compte Administratif 2019 sans retraitement AC					R.A.R
Dépenses de Fonctionnement		BP 2019	CA 2019	Variation	
60	Achats et variations des stocks	241 418,00	208 222,75	-33 195,25	-13,75%
61	Services Extérieurs	240 985,00	250 137,06	9 152,06	3,80%
62	Autres services Extérieurs	143 940,00	134 786,85	-9 153,15	-6,36%
63	Impôts et Taxes	17 300,00	16 905,58	-394,42	-2,28%
S/Total	011 Charges à caractère Général	643 643,00	610 052,24	-33 590,76	-5,22%
012	Charges de personnel et Frais assi.	588 166,40	583 629,67	-4 536,73	-0,77%
014	Atténuation de Produits FNGIR	210 729,16	197 119,00	-13 610,16	-6,46%
65	Autres charges de gestion courante	382 618,61	379 697,32	-2 921,29	-0,76%
66	Charges Financières	42 698,79	33 691,00	-9 007,79	-21,10%
67	Charges Exceptionnelles	1 000,00		-1 000,00	-100,00%
68	Dotations aux amortissements			0,00	
022	Dépenses imprévues	18 000,00		-18 000,00	
Dépenses réelles de Fonctionnement		1 886 855,96	1 804 189,23	-82 666,73	-4,38%
	Opérations d'ordres	148 699,28	148 699,28	0,00	0,00%
Dépenses de Fonctionnement		2 035 555,24	1 952 888,51	-82 666,73	-4,06%
Virement à la section d'investissement		825 560,76	970 856,14	145 295,38	17,60%
Totaux dépenses de Fonctionnement		2 861 116,00	2 923 744,65		
Recettes de Fonctionnement		BP 2019	CA 2019	Variation	
13	Atténuation de Charges	2 000,00	5 628,53	3 628,53	181,43%
70	Produits services , Vtes directes	34 700,00	40 700,05	6 000,05	17,29%
72	Travaux en régie (A)			0,00	
73	Fiscalité	1 855 672,00	1 883 887,05	28 215,05	1,52%
73	Recettes diverses	73 500,00	119 993,84	46 493,84	63,26%
74	Dotation Globale de Fonctionnement	638 849,00	650 621,00	11 772,00	1,84%
74	Autres Dotations	98 945,00	66 065,41	-32 879,59	-33,23%
75	Autres produits de gestion courante	142 450,00	147 005,26	4 555,26	3,20%
76	Produits Financiers	0,00		0,00	
77	Produits exceptionnels	15 000,00	9 843,51	-5 156,49	-34,38%
78	Reprises Provisions			0,00	
Recettes réelles de Fonctionnement		2 861 116,00	2 923 744,65	62 628,65	2,19%
	Opérations d'ordres	0,00	0,00	0,00	
Recettes de Fonctionnement		2 861 116,00	2 923 744,65	62 628,65	2,19%
Dépenses d'investissements		BP 2019	CA 2019	Variation	
013	Remboursements d'emprunts	1 104 473,47	1 104 473,47	0,00	0,00%
165	Dépôts et cautionnements			0,00	
20	Dépenses D'équipements	5 200 117,53	2 392 941,50	-2 807 176,03	
020	Dépenses imprévues			0,00	
Dépenses réelles investissements		6 304 591,00	3 497 414,97	-2 807 176,03	-44,53%
	Opérations d'ordres	0,00	1 260,00		
Dépenses d'investissements		6 304 591,00	3 498 674,97		
					2 694 910,86

Recettes d'investissements		BP 2019	CA 2019	Variation	
016	Financement par l'emprunt	2 817 081,18	1 200 000,00	-1 617 081,18	
	Dépôts et cautionnements			0,00	
	Concours financiers de l'Etat	395 662,00	416 264,13	20 602,13	
Recettes réelles investissements		3 212 743,18	1 616 264,13	-1 596 479,05	-49,69%
	Opérations d'ordres	148 699,28	149 959,28		
Recettes d'investissements		3 361 442,46	1 766 223,41		
	Resultats reportés	2 117 587,78	2 117 587,78		
	Virement de la section de Fonctionnement	825 560,76	970 856,14		
Totaux investissements		6 304 591,00	4 854 667,33		
Solde Final fin exercice		0,00	1 355 992,36		661 081,50

Décision

Le conseil municipal

Sous la présidence de Monsieur François OBERLE, adjoint, le maire s'étant retiré de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur François OBERLE

Après en avoir délibéré

Par 26 voix pour,

- ✓ Approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus
- ✓ Approuve le rapport récapitulatif annuel des acquisitions et cessions immobilières.

DCM_2020_005

7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires **Affectation du résultat 2019**

Ce résultat est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif. L'affectation est une décision distincte de la reprise des résultats.

Ces deux décisions peuvent intervenir conjointement si le conseil municipal décide d'affecter le résultat et le reprend immédiatement dans le budget primitif, soit successivement si le conseil municipal se contente dans un premier temps d'affecter le résultat. Dans ce cas, la délibération du conseil municipal portant affectation du résultat sera suivie de la décision budgétaire de reprise au niveau du budget primitif dont elle constituera la justification.

Le résultat à affecter comprend le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (résultat cumulé). Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Le compte administratif relatif à l'exercice 2019 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de **970.856,14 €** et un excédent cumulé d'investissement de **385.136,22 €** pour un résultat global de l'exercice de **1.355.992,36 €**.

Ces montants ne prennent pas en compte les restes à réaliser de la section d'investissement communiqués au comptable du trésor en date du 06 janvier 2020. Ces restes à réaliser s'établissent à **2.694.910,86 €** en dépenses et **2.000.000,00 €** en recettes, et seront repris au budget primitif 2020.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement dans son intégralité, soit **970.856,14 €**, au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé.

Cette démarche traduit une nouvelle fois la volonté de la municipalité de privilégier les investissements. Au final, ce mouvement financier constitue un prélèvement au niveau de la section de fonctionnement, donc sur les ressources propres de la commune, pour financer des dépenses d'investissement tout en permettant de limiter le recours à l'emprunt.

CA 2019 TABLEAU 27		Affectation du Résultat		
		Dépenses	Recettes	résultat
Fonctionnement				
	Opérations courantes	1 804 189,23	2 923 744,65	1 119 555,42
	Opérations d'ordre	148 699,28		-148 699,28
	Sous total	1 952 888,51	2 923 744,65	970 856,14
	Reprise solde N - 1			0,00
	Virement entre section	0,00		0,00
	Total	1 952 888,51	2 923 744,65	970 856,14
Investissement				
	Opérations courantes	3 497 414,97	1 616 264,13	-1 881 150,84
	Opérations d'ordre	1 260,00	149 959,28	148 699,28
	Sous total	3 498 674,97	1 766 223,41	-1 732 451,56
	Reprise solde N - 1		2 117 587,78	2 117 587,78
	Virement entre section		0,00	0,00
	Total	3 498 674,97	3 883 811,19	385 136,22
Totaux				
	Opérations courantes	5 301 604,20	4 540 008,78	-761 595,42
	Opérations d'ordre	149 959,28	149 959,28	0,00
	Sous total	5 451 563,48	4 689 968,06	-761 595,42
	Reprise solde N - 1	0,00		2 117 587,78
	Virement entre section	0,00	0,00	0,00
	Total	5 451 563,48	4 689 968,06	1 355 992,36
Dépenses restant à réaliser		-2 694 910,86		
Recettes à Réaliser		2 000 000,00		
Excédent Disponible		661 081,50		

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :
Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 : **970.856,14 €**
Résultat de fonctionnement reporté au 002 : 0 €

DCM_2020_006

7. Finances locales 7.10 Divers Vente de bois de chauffage

La commune déléguée de Schaffhouse-sur-Zorn souhaite mettre en vente du bois de chauffage de perches d'acacias provenant de l'ancienne décharge du Ramsberg.

Il est proposé de faire trois lots et de fixer les prix comme suit :

- ✓ Lot 1 : 180 €
- ✓ Lot 2 : 135 €
- ✓ Lot 3 : 260 €

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour,

- Décide de faire trois lots de bois de chauffage et fixe les prix comme suit :

- ✓ Lot 1 : 180 €
- ✓ Lot 2 : 135 €
- ✓ Lot 3 : 260 €

- Autorise le Maire à émettre les titres de recette correspondants

Clôture à 20h50.